



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
 0.2 Type : HD010
 Variante : UPZ84M
 Version : GAVVE5680U0NABBNG1

0.2.1 Nom commercial : C
 0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):

0.4 Catégorie de véhicule : N3G
 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
 99, route de Lyon
 69802 Saint-Priest - France

0.5.1 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):

0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit
 Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant):

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF630S164JD003028
 est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : e2*2007/46*0358*16
 délivrée le: 2018-01-15

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.
 St Priest, 2018-05-16

ces environnementales	
niveau sonore:	89 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
arrêt	77,3
niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-C
émissions d'échappement:	(EU) 595/2009*627/2014C
numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
Procédure d'essai:	---
opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	---
Procédure d'essai: ISC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 16.97 THC (mg/kWh): 1.94 NMHC (mg/kWh): --- NOx (mg/kWh): 24.27 THC + NOx (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 2.99 Particules (masse) (mg/kWh): 2.31 Particules (nombre) (#/kWh): 1.26E+11
Procédure d'essai: C (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
Procédure d'essai: HTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 79.77 NOx (mg/kWh): 201.45 NMHC (mg/kWh): --- THC (mg/kWh): 0.49 CH4 (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0.73 Particules (masse) (mg/kWh): 2.63 Particules (nombre) (#/kWh): 1.04E+11
mesures, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.50 (EU) 595/2009*627/2014C
réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
marques:	---
réduction du couple:	TR25C
charge maximale admissible:	(2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)